

Par Dominique Roger, rédacteur en chef de Détours en France et Détours en Histoire.

PIRATES ET PIRATERIE EN MÉDITERRANÉE DANS L'ANTIQUITÉ

Lors de la conférence sur l'aspect maritime du monde antique, nous avons très sommairement évoqué le phénomène de la piraterie, tel qu'il se manifesta en Méditerranée à l'époque de la Grèce classique (située entre l'époque archaïque et l'époque hellénistique, soit majeure partie des Ve et IVe siècles av. JC, c'est-à-dire depuis la victoire athénienne de Salamine contre les Perses jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand) et à la grande époque de Rome.

Je vous propose ici d'aller plus loin. Nous allons en effet remonter le temps jusqu'à Homère, et concernant Rome, je vous en dirai un peu plus, notamment en évoquant un épisode de la vie de Jules César plutôt cocasse...

1 - Piraterie... Qu'est-ce que ça veut dire ?

Parce que, avec les années 2000, le monde s'est trouvé confronté à une recrudescence gravissime de la piraterie, juristes, historiens du monde maritime, spécialistes de la géopolitique se sont attachés à analyser tous les tenants et aboutissants du phénomène.

Une remarque s'impose : dans toute l'Histoire, la piraterie constitue une forme de délinquance endémique qui apparaît systématiquement lorsque certaines circonstances se trouvent réunies. Elles sont au nombre de trois :

Un : « Un espace non sécurisé... ».

Deux : « ... par lequel transitent des richesses ... »

Trois : « ... sous les yeux d'acteurs disposant des moyens de s'en emparer. »

La piraterie apparaît lorsque les circonstances s'y prêtent et disparaît lorsqu'elle se heurte à des forces de sécurité visibles et efficaces, ou bien

lorsqu'elle n'a plus d'objet... pour reparaître dès que le contexte s'y prête à nouveau.

Appliquons donc ce concept au monde antique :

« L'espace non sécurisé » : la notion de surveillance des routes maritimes implique l'existence d'un pouvoir politique structuré. Nous avons vu dans notre précédente conférence, comment les cités-états grecques, pour ce faire, avaient créé une force de police maritime.

« Le transit de richesses sous les yeux de prédateurs potentiels » : il est donc vraisemblable que la piraterie est née dans le sillage des premiers négociants phéniciens, dans les archipels de la Méditerranée orientale, entre l'Asie Mineure et le Péloponnèse. Reste à déterminer qui étaient ces prédateurs, et comment ils agissaient.

Comment devenait-on pirate ?

En disant que la piraterie est née dans le sillage des marins phéniciens, je parle un peu trop vite. L'expression « sillage » vous fait imaginer une poursuite, alors que très vraisemblablement, les premiers actes de piraterie se déroulèrent sur la côte, l'attaque du navire se faisant depuis la terre.

Comme vous vous en souvenez, les voyages maritimes de la Méditerranée antique relevaient d'un cabotage dans lequel la navigation de nuit constituait une exception. Le principe était que chaque soir, on s'arrêtait à l'abri d'un creux de côte qui permettait d'amarrer le navire à des rochers, voire de le tirer au sec.

C'est là qu'il faut s'interroger sur les réactions possibles des populations locales. Imaginez les habitants d'une île rude sur laquelle la moindre culture exige un labeur démesuré. Imaginez ces malheureux, postés sur un rivage escarpé, voyant à leur pied un bateau étranger chargé de blé, d'huile d'olive, de vin...

Le sens de l'hospitalité a beau être sacré, il serait étonnant que personne n'ait songé que s'emparer par la force d'une telle cargaison exigerait bien moins de peine que de la produire soi-même. C'est humain, et c'est d'ailleurs ce qui se produisait, comme nous le verrons tout à l'heure avec des cas avérés.

Et puis, n'oublions pas le réflexe atavique qui s'est poursuivi à travers les âges : ***ce qui vient de la mer est un cadeau du ciel.***

Sur nos côtes françaises, et notamment celles de Bretagne (Pays Pagan ; pays Bigouden), **le droit de bris était le droit donnant la propriété des épaves et des cargaisons des navires naufragés au seigneur sur les terres duquel l'épave s'échouait.**

Savez-vous qu'au XVIIIe siècle encore, dans certaines églises bretonnes, on récitait une prière destinée à provoquer des naufrages ?

Bien entendu, il fut tentant de s'emparer de la cargaison, de massacrer l'équipage, et d'utiliser le navire, allégé de sa cargaison, pour en attaquer d'autres. Et par la suite de transformer des navires de charge en navires de vitesse afin d'en faire des prédateurs. Ainsi naquit la piraterie.

On verra l'émergence de véritables « états piratiques »

En quoi consiste la piraterie?

Au préalable, à relire les auteurs anciens, on s'aperçoit que tous s'accordent finalement sur un fait : **dans l'Antiquité, la navigation, le commerce et la piraterie fonctionnent de concert.**

De plus, dans le monde grec, l'absence de droit et de protection de l'étranger – sauf quand il existe un droit d'asile et que le droit de représailles n'existe pas – laisse la porte ouverte à tous les trafics.

Aussi, la piraterie remplit des fonctions économiques en alimentant les marchés et en régulant les sources de l'économie.

À bord de **pentécontères**, navires de guerre, légers et manœuvrants, longs de 20 m à 35 m, pour 5 m de large et pouvant embarquer jusqu'à 50 rameurs installés sur un rang ou deux niveaux. Un pilote, un barreur.

Les **trirèmes ou trières** sont des galères de combats mues à la voile et avec des rameurs (170). Navires légers, maniabes, puissants. Leur proue est équipée d'un rostre de bronze pour mieux éperonner les bateaux ennemis.

Les violences sont de règle et le sang rougit souvent les eaux des mers. Mais, attention, il est prudent de se méfier des pièges de nos sources qui associent toujours piraterie et barbarie et où la lutte contre la piraterie représente forcément une marche en avant vers le triomphe de la civilisation !

- ***Pillages des marchandises que les bateaux de commerce ronds et ventrus. Lois de l'offre et de la demande régit les attaques et expéditions.***

Ce pillage s'effectue en mer comme sur terre où les pirates, une fois arrivés dans un port ou une baie, s'enfoncent dans les terres.

- ***Enlèvements de personnalités pour lesquelles une rançon est exigée. Ce sera le cas de Jules César, comme nous l'évoquerons plus loin.***

Mais on peut ici s'attarder sur la mésaventure que connut Dionysos (Bacchus chez les Romains). Ce dieu de la vigne et du vin, mais aussi de la folie, de la démesure, du théâtre et de la tragédie, fils de Zeus et de la mortelle Sémélé.

Un jour, des Tyrrhéniens (ou Étrusques) le capture, sans reconnaître à qui ils ont affaire. Dionysos qui n'apprécie guère de se retrouver dans cette galère, dirige contre les pirates un courroux redoutable. Il se transforme même en lion rugissant. L'équipage, pour valeureux soit-il, cède à la panique et alors que les hommes se jettent dans le tumulte des flots, Dionysos les transforme en dauphins.

- ***Des razzias (bien que le terme soit impropre) où les populations locales sont prises en otages, réduites en esclavage et vendues sur des marchés aux esclaves dont l'un des plus connus se trouve sur le port de Délos, sorte de port franc situé dans la minuscule île de l'archipel des Cyclades dans la mer Égée.*** Appien d'Alexandrie, historien grec de l'époque romaine, en fait une description vivante et documentée dans un texte sur la guerre mithridatique.

2 - La Grèce antique voit naître le mot « pirate »

Mais je tiens à apporter tout de suite une précision. Car parmi les nombreux ouvrages qui proposent une histoire de la piraterie, on retrouve à plusieurs reprises un raccourci anachronique. Certains auteurs établissent la naissance du phénomène de la piraterie dans la Grèce antique, sous prétexte que dans l'*Odyssée*, Homère emploie le mot « pirate ». La réalité est que ce sont des expressions utilisées par Homère qui ont été traduites en français par le mot « pirate », et ce à une époque où le terme avait acquis une signification juridique particulière.

En fait, c'est dans la langue latine, grâce aux textes de Cicéron,

que le mot pirate a pour la première fois pris le sens que nous lui connaissons aujourd'hui.

Ulysse, qualifié de pirate

« L'Odyssée est avec L'Illiade la source, le modèle et l'énergie de toute la rêverie occidentale », écrit Gilles Lapouge.

Assertion qui n'a rien de fortuit, ces deux textes se présentent comme des récits d'aventures maritimes : mers douces, puis féroces, des monstres des îles comme des pièges, des ports, des démons, des dieux et des forbans... tout le décor de la piraterie est là.

Souvenons-nous... Lorsque Ulysse est de retour à Ithaque, l'île dont il est roi (île de la mer Ionienne dans l'actuelle Céphalonie), une fois la guerre de Troie (12^e siècle avant notre ère) achevée, il se présente à Eumée, son porcher qui ne le reconnaît pas, comme un pirate :

« Ce que j'aimais, c'étaient les rames, les vaisseaux, les flèches, les javelots polis. Tous ces outils de mort, qui font trembler les autres, étaient ma joie. Les dieux m'en emplissaient le cœur ». Eumée n'est pas choqué. Ithaque étant un véritable entrepôt pour le butin des pirates.

Homère évoque le pirate dans l'*Odyssée*, un texte remontant sans doute au VIII^e siècle av. J.-C. Dans le Chant III, consacré à Télémaque, on lit :

« ... dès que les Pyliens eurent rôti les chairs supérieures, ils les retirèrent du feu, et, les distribuant par portions, ils célébrèrent le festin splendide. Et dès qu'ils eurent assouvi le besoin de boire et de manger, le cavalier Gérennien Nestôr leur parla ainsi :- Maintenant, nous pouvons demander qui sont nos hôtes, puisqu'ils sont rassasiés de nourriture. Ô nos hôtes, qui êtes-vous ? Naviguez-vous pour quelque trafic, ou bien, à l'aventure, comme des pirates qui, jouant leur vie, portent le malheur aux étrangers ? ».

Le mot *lèistères*, nominatif pluriel désigne à proprement parler ces gens comme "des professionnels du butin", des personnes vouées au piratage en tant que récolte de butin (*lèis - lèitidos*).

Dans le Chant IX où l'on voit Ulysse aux prises avec le Cyclope, on retrouve à nouveau dans la traduction française (celle de Leconte de Lisle, 1867, la plus connue) le mot « pirate » :

« ... quand il eut achevé tout ce travail à la hâte, il alluma le feu, nous aperçut et nous dit : - O Étrangers, qui êtes-vous ? D'où venez-vous sur la mer ? Est-ce pour un trafic, ou errez-vous sans but, comme des pirates qui vagabondent sur la mer, exposant leurs âmes au danger et portant les calamités aux autres hommes »

Nous retrouvons ici nos « professionnels du butin », mais avec cette fois la précision « sur la mer » : le pirate, au sens moderne du terme, apparaît.

À travers le texte d'Homère, c'est donc un phénomène courant de vols et de raptus commis sur mer qui est décrit en employant le terme de pirate. Mais ce n'est pas si simple.

Cinq siècles av. J.-C., la piraterie défie les états

Si dans la Grèce antique, la notion juridique de piraterie n'existe pas encore, le concept de brigand maritime est clairement défini et les conséquences du phénomène, bien établies.

Ainsi par Thucydide (460-400 av. J.-C. environ), lorsque, dans son Livre 1^{er} de *La Guerre du Péloponnèse*, il décrit l'action de Minos (nb : dans la mythologie, Minos est à la fois le roi de Crète et le fils des dieu et déesse Zeus et Europe).

« C'est Minos qui, selon la tradition, fut le premier à posséder une flotte ; il établit sa puissance sur la plus grande partie de ce que nous appelons maintenant la mer grecque ; il soumit les Cyclades et, le premier, établit des colonies dans la plupart de ces îles, d'où il avait chassé les Cariens ; il avait établi comme gouverneurs ses propres enfants ; de plus, comme il est naturel, il fit disparaître autant qu'il put la piraterie, en vue de s'assurer plus facilement le recouvrement des impôts. »

Ainsi donc, cinq siècles avant notre ère, la piraterie présente déjà un de ses caractères majeurs, qu'on retrouve tout au long de l'histoire, jusqu'à notre XXI^e siècle : elle constitue un trouble grave à l'ordre public ; elle empêche le fonctionnement normal de la société. Minos se débarrasse des pirates afin de permettre la collecte des impôts !

Plutarque (46-125), évoquant le général athénien Cimon (510-450 av. J.-C.) et plus précisément son action contre les pirates, apporte de nouvelles informations sur le phénomène, et confirme à quel point le

brigandage maritime paraît naturel :

« Pourquoi donc cette distinction singulière dont on récompensa les exploits de Cimon ? Ne serait-ce pas que, sous les autres généraux, les Athéniens avaient combattu pour sauver la patrie, et que Cimon, ayant porté la guerre dans le pays même des ennemis, s'était emparé d'une portion de leur territoire, avait fait la conquête des villes d'Éione et d'Amphipolis, où Athènes fonda des colonies ? Ils en fondèrent aussi dans Scyros, dont Cimon se rendit maître à l'occasion que je vais rapporter. Cette île était habitée par des Dolopes, gens peu entendus dans la culture des terres, et qui infestaient de tout temps la mer par leurs pirateries. Ils allèrent même jusqu'à dépouiller ceux qui abordaient chez eux pour y trafiquer. Des marchands thessaliens, qui étaient à l'ancre dans le port de Ctésium, furent pillés par eux, et jetés en prison. Mais ils rompent leurs chaînes, s'évadent, et vont dénoncer cette violation du droit des gens aux Amphictyons. La ville fut condamnée à dédommager les marchands de la perte qu'ils avaient faite. Le peuple refusa de contribuer, et soutint que l'indemnité devait être payée par ceux qui avaient pillé les marchands. Les corsaires, qui craignaient d'être forcés à payer, écrivirent à Cimon, et le pressèrent de venir avec sa flotte prendre possession de la ville, qu'ils lui remettraient entre les mains. Cimon y alla, s'empara de l'île, en chassa les Dolopes, et rendit libre la mer Egée. »

Pourquoi l'île de Scyros se livre-t-elle à la piraterie ? Parce que pour se nourrir, ses habitants trouvent plus facile de piller les cargaisons qui passent à leur portée, plutôt que de pratiquer l'agriculture. Voici donc un exemple de l'hypothèse que j'évoquai tout à l'heure comme naissance de la piraterie dans la Méditerranée antique. On notera par ailleurs que Plutarque ne fait pas de différence entre les mots « corsaire » et « pirate » : il faudra attendre le moyen-âge pour que la distinction s'établisse. Mais cela reste encore une autre histoire !

- **Les états pirates font trembler les cités les plus riches et organisées. Au IV^e siècle av. JC, les Spartes plonge la Grèce dans le déclin. Les brigands et les forbans s'en donnent à cœur joie. Les Étoliens - l'Étolie est une région montagneuse de la Grèce centrale dont les populations étaient réputées très primitives - vont se réveiller jusqu'à devenir au IV^e siècle, une puissance politique.**
- Ligue étolienne, dirigée par un stratège élu. Organisée en confédérations des cités se réunissant à Thermos.
- Pratique intense de la piraterie entraîne les cités grecques qui ont peur à passer des accords de protection avec des confédérations de pirates. Accords d'alliance avec les Crétois.

ROME ET LES FORBANS

Rome définit le pirate comme « l'ennemi de tous »

Selon Félix Gaffiot (*Dictionnaire illustré latin-français*), c'est Cicéron (106 - 43 av. J.-C.) qui fait entrer le mot pirate dans la langue latine. Par la même occasion, dans une définition à partir de là constante, le pirate apparaît comme l'ennemi de tous et non pas comme celui d'une nation ou d'un peuple en particulier. Voici donc le pirate qualifié d'« ennemi commun du genre humain ». En effet, dans le Livre III de son *De Officiis (Des Devoirs)*, où le mot *pirata* pour la première fois est employé, Cicéron est clair :

« Même à la guerre il y a des règles à observer et l'on doit souvent tenir un engagement pris envers l'ennemi sous la foi du serment. Quand on a juré avec le sentiment qu'il fallait faire ce à quoi l'on s'engageait, on doit tenir son serment ; quand manque cette adhésion, on n'est point parjure pour ne pas le tenir. Si, par exemple, on n'apporte pas à des pirates la rançon convenue, il n'y a point fraude, même si l'on a juré qu'on l'apporterait. Un pirate en effet n'est pas un adversaire auquel on fait la guerre, c'est l'ennemi commun du genre humain. »

Cette notion d'*ennemi de tous* va conditionner le principe de la lutte contre la piraterie et le terrorisme, jusqu'à notre siècle. Mais au-delà du discours moral tenu par Cicéron, apparaît déjà la difficulté stratégique à laquelle se heurte la lutte contre la piraterie. Ce n'est pas seulement du point de vue moral que le pirate ne peut pas se voir considérer comme un ennemi comme les autres. Lors d'une guerre, les adversaires ainsi que les alliances sont clairement identifiés ; ils connaissent leurs buts respectifs : conquérir un territoire, ou le défendre... La guerre a ses règles, que l'on respecte. Tout cela rend possible l'établissement d'une stratégie et la mise au point d'une tactique. Mais contre les pirates, que faire ? Au lieu d'une armée, on a affaire à une multitude d'unités de combat autonomes, sans stratégie commune et éparpillées sur de vastes territoires. Elles peuvent rester invisibles pendant de longues périodes et sévir soudain en un lieu et à un moment imprévisibles. C'est précisément pour cela que Cicéron estime que, dans la lutte contre les pirates, aucune règle morale ne mérite d'être respectée. Dès lors qu'il s'agit de lutter contre un ennemi extraordinaire, la morale autorise à user de moyens extraordinaires.

Rome subit la piraterie au point d'en être menacée

Or dans le début des années soixante avant Jésus-Christ, la piraterie en Méditerranée a pris une importance telle que le ravitaillement de Rome elle-même se trouve menacé. Cicéron évoque cette situation inouïe dans une intervention au Sénat postérieure aux événements. Évoquant la personnalité de Pompée, il rappelle que :

« Au jour où vous l'avez chargé de la guerre des pirates, on a vu, grâce à l'espoir que donnait le nom d'un seul homme, le prix des denrées, qui étaient extrêmement rares et chères, baisser tout à coup comme après une récolte extraordinaire et au sein d'une longue paix. » , et il insiste sur la gravité de la situation d'alors : « quand les pirates s'emparaient des ambassadeurs, des préteurs, des questeurs du peuple romain... quand les communications, tant privées que publiques, avec toutes nos provinces, étaient interrompues ... quand toutes les mers nous étaient si bien fermées que nous ne pouvions entreprendre aucun voyage, ni pour nous-mêmes, ni pour la république. »

César, otage des pirates de Cilicie

« ... nous ne pouvions entreprendre aucun voyage, ni pour nous-mêmes, ni pour la république. »

Et c'est bien ce qui arriva au jeune Jules César, en l'an 75 av. J.-C. (78 ?) si l'on en croit Plutarque (car il se pourrait que cette trop belle histoire appartienne à l'hagiographie du célèbre empereur). Mais le récit en vaut la peine : imaginez-le adapté en bande dessinée par Hugo Pratt avec Corto Maltese dans le rôle de César et Raspoutine dans celui du chef des pirates :

César (100 – 44 av.JC) n'est pas encore empereur. C'est un brillant éphèbe qui vit de plein fouet les très violentes luttes politiques opposant les **optimates** (conservateurs et aristocratiques) dont le chef de file est **Sylla** aux **populares** (qui font plus de place aux revendications sociales et aux provinciaux) ; sont emmenés par **Caius Marius**, cousin germain de César.

César est banni de Rome. Cela tombe bien, il brûle d'envie d'aller perfectionner sa rhétorique auprès **d'Apollonius Mollo à Rhodes**.

Il embarque à bord d'un bateau, traverse la mer Égée ... et, au large de la Carie (actuelle Bodrum dans le sud-ouest de la Turquie), son bateau est arraisonné par des forbans. Capturé par des pirates Ciliciens (la Cilicie est une région située aux confins des actuelles Turquie et Syrie.

Selon **Plutarque** donc :

« Ces pirates lui demandèrent vingt talents pour sa rançon ; il se moqua d'eux de ne pas savoir quel était leur prisonnier, et il leur en promit cinquante. Il envoya ceux qui l'accompagnaient dans différentes villes pour y ramasser cette somme, et ne retint qu'un seul de ses amis et deux domestiques, avec lesquels il resta au milieu de ces corsaires ciliciens, les plus sanguinaires des hommes ; il les traitait avec tant de mépris que, lorsqu'il voulait dormir, il leur faisait dire de garder un profond silence.

Il passa trente-huit jours avec eux ; moins comme leur prisonnier que comme un prince entouré de ses gardes. Plein de sécurité, il jouait et faisait avec eux ses exercices, composait des poèmes et des harangues qu'il leur lisait ; et lorsqu'ils n'avaient pas l'air de les admirer, il les traitait, sans ménagement, d'ignorants et de barbares : quelquefois même il les menaçait, en riant, de les faire pendre. Ils aimaient cette franchise, qu'ils prenaient pour une simplicité et une gaieté naturelles. Quand il eut reçu de Milet sa rançon, et qu'il la leur eut payée, il ne fut pas plutôt en liberté qu'il équipa quelques vaisseaux dans le port de cette ville, et cingla vers ces pirates, qu'il surprit à l'ancre dans la rade même de l'île ; il en prit un grand nombre et s'empara de tout leur butin.

De là il les conduisit à Pergame, où il les fit charger de fers, et alla trouver Junius, à qui il appartenait, comme préteur d'Asie, de les punir. Junius ayant jeté un oeil de cupidité sur leur argent, qui était considérable, lui dit qu'il examinerait à loisir ce qu'il devait faire de ces prisonniers. César, laissant là le préteur, et retournant à Pergame, fit pendre tous ces pirates, comme il le leur avait souvent annoncé dans l'île, où ils prenaient ses menaces pour des plaisanteries. »

L'extraordinaire campagne de Pompée

Second saut dans le temps : en l'an 67 av. J.-C, Rome connaît la disette parce que les pirates pillent les navires qui la ravitaillent. Elle sera sauvée par une extraordinaire campagne éclair, menée par Pompée à travers toute la Méditerranée

Si je tenais à évoquer ici cette histoire, c'est parce que notre propre croisière traverse les eaux où elle se déroula, et parce qu'elle fait écho à des événements récents, je veux parler de la recrudescence de la piraterie

maritime devant la corne d'Afrique, et la manière dont l'affaire a été résolue (ou plus précisément, est peut-être en train de se résoudre).

Ainsi donc, Rome se trouvait littéralement assiégée par les pirates. Et ils ont fort à faire face aux états pirates : Crétois, Dalmates, Ciliciens, Ligures...

Mithridate VI Eupator, dit Mithridate le Grand (132-63 av.JC), roi du Pont (Pont Euxin, soit Mer Noire) et du Bosphore, est un souverain puissant, avide de conquête. On le compare à Hannibal pour sa haine de Rome. Il veut bouter hors d'Asie et de Grèce les Romains. Il parvient jusqu'à Ostie, le port de la Rome antique, où transitent les blés africains, céréales, huile d'olive, vin, garum...

La seule parade possible à ces attaques des pirates consistait à lancer un vaste coup de filet à l'échelle de la Méditerranée entière. Cela impliquait de réunir une force militaire colossale et confiée à un commandement unique, afin de pouvoir agir avec la plus grande promptitude.

C'est ce que proposa le tribun de la plèbe **Aulus Gabinius**, suggérant de confier cette tâche à **Pompée**.

Dion Cassius (155-229) insiste sur les réticences de Quintus Catulus notamment, qui insiste :

« vous ne devez confier à aucun homme de si grands pouvoirs, sans interruption : les lois s'y opposent, et l'expérience a prouvé qu'il n'est rien de plus dangereux. Ce qui rendit Marius si redoutable, c'est uniquement, pour ainsi parler, qu'en très peu de temps vous l'aviez chargé des guerres les plus importantes et revêtu six fois du consulat en quelques années. Ce qui fit Sylla si puissant, c'est que durant tant d'années consécutives il commanda les armées et fut ensuite dictateur, puis consul ; car il n'est pas dans notre nature qu'un jeune homme, ni même qu'un vieillard, qui ont longtemps eu le pouvoir dans les mains, se soumettent volontiers aux lois de leur pays. »

Après d'animés débats, le Sénat lui accorde en 67 av. JC les pleins pouvoirs.

Pour pouvoir mener une action de masse immédiate sous la forme d'un vaste coup de filet, Pompée disposa du pouvoir d'agir sur les mers et jusqu'à 50 milles à l'intérieur des terres.

Ses moyens sont énormes : il se retrouve à la tête de 20 légions, 120 000 soldats et une flotte de 500 galères.

C'est ainsi qu'il mena une campagne éclair que les stratèges admirent encore, tant sa brièveté en impose : en trois mois (de mars à mai 67 av. J.C.), la Méditerranée orientale fut libérée de l'emprise des pirates.

La Cilicie (l'actuelle province turque d'Adama, bordée au nord par la Cappadoce et au sud-est par la Syrie) et le labyrinthe d'îles dans lesquelles se nichent des centaines de repaires pirates sont « nettoyées ». Pompée ne fait pas de quartiers : **400 navires coulés par le fond, 10 000 hommes noyés, 20 000 hommes faits prisonniers et expédiés comme main d'œuvre esclave dans les colonies agricoles romaines. pirates récalcitrants.**

Mithridate le Grand sera même fait prisonnier . Il tente de s'empoisonner, mais comme il s'était jadis immuniser contre les poisons, il rate sa mort. Il charge alors l'un de ses fidèles resté à ses côtés de le tuer.

Il meurt et lègue à la langue française le verbe « mithridatiser » (consiste à ingérer des doses croissantes d'un produit toxique afin d'acquérir une résistance à celui-ci

Dans son *Abrégé de l'histoire romaine*, Florus (1^{er}-2^{ème} siècle) raconte :

« Ses vaisseaux et ceux des Rhodiens, nos alliés, formèrent une flotte immense, qui partagée entre un grand nombre de lieutenants et de préfets, s'empara des passages du Pont-Euxin et de l'Océan. Gellius fut chargé de la mer Tyrrhénienne, Plotius de celle de Sicile ; Atilius bloqua le golfe de Ligurie, Pomponius celui des Gaules, Torquatus la mer des Baléares, Tiberius Néron le détroit de Gadès, tout à l'entrée de notre mer ; Lentulus Marcellinus la mer de Libye, les jeunes Pompée celle d'Egypte, Terentius Varron l'Adriatique ; Métellus, la mer Egée, la mer Noire et la mer de Pamphylie ; Cépion, celle d'Asie ; Porcius Caton obstrua l'entrée de la Propontide avec ses vaisseaux et la ferma comme avec une porte. Ainsi par toute la mer, dans les ports, les golfes, les repaires, les retraites, les promontoires, les détroits, les péninsules, tout ce qu'il y avait de pirates fut enfermé et pris comme dans un filet. Quant à Pompée, il se tourna contre la Cilicie, l'origine et le foyer de la guerre. »

Au I^e siècle av. JC, une accalmie semble régner sur les eaux de la Mare Nostrum où désormais règne César...

OUI, MAIS...

À oublier le passé, on peut se condamner à le revivre.

Et là, les Romains vont être servis ! Ironie du sort, c'est le propre rejeton du Grand Pompée, l'exterminateur des pirates de Cilicie, le dénommé Sextus Pompeius Magnus (Sextus Pompée) qui va devenir le nouveau tourment de Rome.

César est mort (en 44). Sextus Pompée, qui avait rejoint le parti du Sénat, est proscrit par le second triumvirat. Il se réfugie en Sicile et prend la tête d'une armée de pirates. Il coupe les communications de Rome, affame la cité en interceptant la flotte des bateaux de blé.

En 36 av. JC, à Nauloque, port de Sicile (près du cap Pélores), la flotte d'Agrippa (consul et proche conseiller d'Auguste) 300 bateaux affronte celle de Sextus Pompée, également 300 bateaux.

Agrippa arrache aux pompéiens la Sicile et la Sardaigne. Les pirates vaincus s'engagent en masse dans les armées romaines.

Épilogue

On peut établir un parallèle entre la difficulté éprouvée par Rome à lutter contre la piraterie, et celle que connaissent aujourd'hui les Nations Unies, confrontées au même fléau. Le premier problème à résoudre est celui du cadre juridique autorisant l'action militaire : là où Rome craignait que l'armée ne prenne le pouvoir, on songe aujourd'hui au respect de l'individu et des peuples. Car dans le monde entier, un mouvement démocratique se mobilisera systématiquement contre l'idée que la lutte contre la piraterie — ou le terrorisme — puisse être prétexte au vote de lois liberticides (comme aux USA après le 11 septembre), ou à des actions de force qui, parce qu'elles ne respecteraient pas les frontières, seraient toujours susceptibles d'être assimilées à une forme de néo-colonialisme. La seconde question est celle de la stratégie : comment lutter contre des gens insaisissables ? Hier en Méditerranée comme aujourd'hui en océan Indien, les pirates attaquent là où on ne les attend pas, sur des zones marines immenses. Enfin, en lisant que Pompée parachève son nettoyage de la Méditerranée en attaquant « la Cilicie, l'origine et le foyer de la guerre. » on pense au discours aujourd'hui tenu par les militaires et les diplomates, à propos de la piraterie qui sévit au large de la Corne d'Afrique : le mal se trouve à terre, dans la Somalie aux mains des seigneurs de la guerre ; c'est là qu'il faut restaurer un état de droit.

En Méditerranée, avec la Lybie et la Syrie, la question d'état de droit est tout à fait d'actualité...

